
Typographe pour la communication visuelle (BF)

Remplace: INFOformation&profession «Typographe pour la communication visuelle (BF), en consultation» du 30.01.2019

- ▷ Le règlement d'examen professionnel a été approuvé par le SEFRI le 23 avril 2019.
- ▷ Le règlement d'examen du 18 octobre 2002 concernant l'examen professionnel de typographe pour la communication visuelle est abrogé.

Description brève

Les typographes pour la communication visuelle avec brevet fédéral travaillent en qualité de spécialistes de la lettre, de la typographie et du texte dans les domaines de la communication visuelle, du design graphique, de la publicité et de l'édition. Œuvrant au sein d'agences, dans les domaines de l'industrie et du monde associatif, travaillant au bénéfice d'ONG ou d'institutions culturelles et artistiques, ils/elles garantissent l'efficacité, la qualité et l'adéquation de la communication écrite. Les typographes pour la communication visuelle avec brevet fédéral analysent les commandes et proposent à leurs clients des concepts de communication et des supports appropriés, en accompagnant les projets pendant toute leur durée. Spécialistes de la lettre et de la typographie, ils/elles sont capables de développer des solutions créatives, innovantes et exigeantes pour tout type de support, leur compétence clé étant l'élaboration de systèmes typographiques intégrés. Grâce à leurs compétences relatives à la combinaison entre lettre, typographie et images, ils/elles mettent en valeur les messages qui leur sont confiés et leur donnent de la visibilité. Ils/elles prennent les décisions adaptées à chaque commande et sont capables de motiver leurs choix. Ils/elles planifient, structurent et mettent en œuvre avec le plus grand soin les différentes étapes de la réalisation et de la production des projets qu'ils/elles mènent à bien. De façon générale, les membres de cette profession contribuent de manière ciblée à la réalisation de travaux de haute qualité en exploitant l'ensemble de leurs connaissances et toute l'expérience professionnelle qu'ils/elles ont acquise quant à l'usage de la lettre et de la typographie.

Organe responsable

Les organisations du monde du travail suivantes constituent l'organe responsable:

- viscom
- Swiss Graphic Designers (SGD)
- Union suisse des graphistes (SGV)

Admission

Sont admis/es à l'examen les candidats/es qui:

- a) possèdent un CFC de la branche des arts graphiques ou d'une qualification équivalente;
- et
- b) peuvent justifier d'au moins 2 années d'une pratique appropriée dans le domaine professionnel;
- ou
- c) possèdent un CFC relevant d'une autre profession et peuvent justifier de 6 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la conception graphique.

Examen

L'examen comprend les épreuves suivantes: projet (écrit, réalisé préalablement / oral), typographie (épreuve pratique).

Titre

Les titulaires du brevet sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Typographe pour la communication visuelle avec brevet fédéral
- Typograf/in für visuelle Kommunikation mit eidgenössischem Fachausweis
- Tipografo/a per la comunicazione visiva con attestato professionale federale

La traduction anglaise recommandée est

- Typograph in Visual Communications, Federal Diploma of Higher Education

Dispositions finales

Les candidats/es qui ont échoué à l'examen en vertu du règlement du 18 octobre 2002 ont la possibilité de le répéter une première fois et, le cas échéant, une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour en savoir plus

viscom

www.viscom.ch

Swiss Graphic Designers (SGD)

www.sgd.ch

Union suisse des graphistes (SGV)

www.sgv.ch